

## **Communiqué de presse**

Luxembourg, le 23 mars 2020

Chers patients,

L'épidémie du Covid-19 bouleverse le fonctionnement de nos soins médicaux et médico-dentaires. Les impératifs pour ralentir la propagation du virus exigent la concentration des ressources pour affronter l'afflux de patients infectés avec des complications graves et demandent de mettre en suspens tous les soins non urgents.

Néanmoins, les autres maladies aiguës et chroniques continuent à exister et elles doivent bénéficier de la meilleure prise en charge possible, compte tenu des circonstances particulièrement difficiles.

Le corps médical et médico-dentaire vous invite dès lors à faire usage de la possibilité de la **téléconsultation**, surtout avec votre médecin généraliste ou spécialiste que vous auriez besoin de consulter, du moins par téléphone.

Le gouvernement a été rapide à introduire cette possibilité par un nouvel acte dans la nomenclature des médecins et rembourse ce type de consultation.

Même si nous sommes conscients qu'une téléconsultation ne remplace pas vraiment une consultation et un examen clinique habituels, elle permettra néanmoins de gérer un certain nombre de problèmes et permettra de faire un tri pour ceux d'entre vous qui devront vraiment se rendre en consultation urgente.

La télémédecine aidera à éviter les contacts sociaux potentiellement à risque et contribuera ainsi à prévenir les mauvaises évolutions d'autres maladies que celles dues au Covid-19. Elle contribuera également à décharger les services des urgences hospitalières.

Les **cabinets médico-dentaires doivent rester fermés**, à cause du risque majeur de transmission du virus SARS-CoV-2 par l'aérosolisation inévitable lors des gestes en médecine dentaire qui en outre sont rarement urgents et donc défendus par règlement grand-ducal.

Pour les **besoins urgents de médecine dentaire**, un nouveau service d'urgence a été instauré à 3 endroits du pays, dans des cabinets libéraux spécialement équipés. En cas de besoin, il faut **appeler le numéro 8002-8080**, qui vous aiguillera au cabinet de médecine dentaire de votre région.

Le corps médical et médico-dentaire fait tout son possible et s'occupe au mieux de vous, malgré ces circonstances exceptionnelles.

Soyez prudents, évitez les contacts sociaux étroits et surtout, restez en bonne santé !

**Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,**

**Dr. Alain SCHMIT**  
Président



**Dr. Guillaume STEICHEN**  
Secrétaire général



**Dr. Carlo AHLBORN**  
Vice-Président  
Trésorier

